L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

DEMANDES.

On demande—Une personne stable comme cuisinière dans une petite famille. Elle devra coucher sur les lieux. Adresser 30 rue Royale, coin Conti. 12 mai—1f

On demande—Une femme blanche compétente, pour faire la cuisine pour une petite famille. 247 rue Huitième. 12 mai—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Mrs. Hannah Hill vs. Belden Hat Co., Limited.—Nos 11,991 et 11,992.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, le MARDI, 12me jour de mai 1891, à midi, sur les lieux, No 14 rue Magasin, en la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Tout le fonds de marchandises contenu dans la bâtisse No 14 rue Magasin et 74 rue de la Commune, en cette ville, ledit fonds consistant d'un vaste assortiment de marchandises que possède généralement une maison de chapeaux Jobbing, et comprenant des chapeaux en fourrure en laine et en paille pour hommes, garçons et enfants, et des pailles et des marchandises comme on en trouve dans le commerce des modes. Chapeaux garnis et non garnis et garnitures, malles, valises, etc., etc., ensemble avec les boîtes d'emballage ou caisses, etc. : le tout conformément à un inventaire en mon bureau.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, le 30me jour d'avril 1891.

J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
30avril—30 mai 3 10 12

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve H. Meyer vs. Adam Ohler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,747.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Grands-Hommes, Bagatelle et Craps, et mesurant, pied français, cinquante pieds de façade rue de l'Union, sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été achetée par le défendeur de John Jacob Losch par acte passé le 14 avril 1875 pardevant M. T. Ducros, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mai—5 12 19 26—juin 2 6

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Veuve Jane Bogart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31 897. — Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Thuer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mai—12 17 21

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 32,060—Attendu que Mme Anna Wilhelmine Sophie Jeanne Cruse, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, un résident de la ville de Bordeaux, république de France, tutrice naturelle de ses enfants mineurs Marie Susanne Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles la demande de la tutrice naturelle ne serait pas accordée.

Nouvelle Orléans, 5 mai 1891.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
7 mai—7 13 20 27

Succession de Violet Ann Wilson, née Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,183—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Elias A. Williams, M. D., exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 mai—9 14 17

Succession de H. W. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,605—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. J. Armbruster, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mai—6 10 15

Succession de Joseph M. Roble.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,799 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Oelkers exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mai—6 10 15

Succession de R. L. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,864—Division E.—Attendu que Junius Hart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu R. L. Brown, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 mai—3 8 12

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,719—Division E—Hinrichs & Dannemann vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Hinrichs & Dannemann et H. F. Hinrichs et F. Dannemann insolvables soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI, 22me jour de mai 1891, dans le but de déterminer les termes et conditions de la vente des propriétés rendues et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.

Nlle-Orléans, 8 mai 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mai—S fas 22 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,894—Division C.—John Calder & Co vs leurs créanciers. — Ordre de Cour. — Que toutes procédures contre la raison sociale de John Calder & Co. et contre ses membres et propriété soient suspendues, et qu'une réunion des créanciers de la dite raison sociale soit convoquée et tenue d'après la loi et après notices et annonces légal, le MARDI 9me jour de juin 1891, à 11 heure A. M., pardevant Jos D. Taylor, notaire, en cette ville, en son bureau No 158 rue Commune, pour déterminer si l'application de la dite raison sociale de John Calder & Co pour un répit de un, deux et trois ans, de la date de la dite réunion soit accordée.

Nouvelle-Orléans, Lne., 5 mai 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 mai—au 9 juin

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,972—Division D.—Ordre de Cour.—Edward Keena vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Edward Keena insolvable, soit par le présent convoquée et tenue pardevant John J. Barnett, Esq., notaire, en son bureau, No 61 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 3me jour de juin 1891, dans le but de délibérer sur la vente de la propriété remise dans cette affaire et de fixer les termes et conditions de la vente et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1891.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er mai—3 f au 3 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 32,676 — Division B—Pilcher Brothers vs. leurs créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Pilcher Brothers, composée de William Pilcher, Charles H. Pilcher et George W. D. Pilcher, soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mai, 1891, dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leur personne et leurs biens soient suspendues. Et que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
14 av—14 [illegible]—mai 5 18

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 MAI—CLASSE No 210
Tirage de 4 heures P. M.

1re	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e
50	9	21	31	30	24	52	69	44	22	63	12	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 11 mai 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plus de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes ne [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de...	$600,000, soit		$600,000
1 Lot de...	200,000,	...	200,000
1 Lot de...	100,000,	...	100,000
1 Lot de...	50,000,	...	50,000
2 Lots de..	20,000,	...	40,000
5 Lots de..	10,000,	...	50,000
10 Lots de..	5,000,	...	50,000
25 Lots de..	2,000,	...	50,000
100 Lots de..	800	...	80,000
200 Lots de..	600,	...	120,000
500 Lots de..	400,	...	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit......		$100,000
100 Lots de...$800,	.. ..	80,000
100 Lots de...$400,	.. ..	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit......		$199,800
999 Lots de $200,	.. ..	199,800

3,144 Lots se montant à.....$2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et entre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD,

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive pour opérer un partage.

PLACEMENTS D'ARGENT

—EN—

Maisons de résidence de choix, bien situées, et de sites convenables pour y bâtir,

Dans la section la plus favorisée de la partie inférieure du Sixième District.

No 865 rue Carondelet, coin Constantinople,

No 130 rue Peniston, coin Chestnut,

—ET—

No 144 rue Peniston, coin Colisée.

Sites attrayants pour qu'on y bâtisse

—ET—

Terrains vagues de choix
Rues Carondelet, Gén. Taylor, Constantinople et Baronne.

Dans l'affaire de ALICE C. HALE, épouse, et als. vs. RUTH A. STURTEVANT, veuve et als.

No 31,203—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un et conformément à un jugement et une pétition rendus le 6 avril 1891 et signés le 19 avril 1891, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° **L'attrayante maison de résidence en bois à deux étages** et quatre beaux terrains No 130 rue Peniston, coin Chestnut, dans le carré d'îlet borné par les rues Général Taylor et Colisée, Sixième District de cette ville, à distance du trottoir, ayant galeries doubles de façade, corridors au-dessus et au dessous, salon, boudoir et salle à manger, office et cuisine en bas et quatre appartements à coucher bien aérés au premier étage, compartiments pour bois et charbon, poulailler, citernes doubles et spacieuses, cour plantée d'arbres fruitiers et donnant de l'ombre, etc.

Les terrains sont désignés par les Nos 12, 13, 14 et 15, sur un plan annexé, pour référence, à un acte passé pardevant W. McC. Jones, ancien notaire de cette ville, le 10 oct. 1868. Les terrains se touchent et mesurent comme suit : Les terrains 12, 13 et 14 mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Peniston, sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Peniston et Chestnut, et le terrain No 15 mesure 32 pieds 7 pouces et 3 lignes de façade sur la dite rue Peniston, sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles. Dans une des sections les mieux choisies de la partie inférieure du Sixième District, et faisant face à une rue admirablement bien couverte de gravier, ayant un vaste terrain et un voisinage agréable. Cette maison de résidence de choix se recommande aux personnes qui tiennent maison. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1891.

2° **Le cottage de résidence simple bien situé et désirable, en bois, et deux terrains** Nos 144 rue Peniston, coin Colisée, dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété premièrement décrite, à distance du trottoir, ayant jardin devant et sur le côté, avant galerie de devant, salon, chambres à coucher, office, salle à coucher octogone, cuisine, deux citernes, auvents et cour pavée. Les dits terrains se touchent et sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McC. Jones, anciennement notaire en cette ville, le 10 octobre 1868, et mesurant chacun 32 pieds de façade rue Peniston sur 126 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peniston et Colisée. La rue Peniston est parfaitement pavée. Le terrain est planté de fleurs, d'arbrisseaux et d'arbres ombreux. Loué sans bail jusqu'au 1er octobre 1891.

3° **Quatorze (14) certains terrains** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; et tous les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Carondelet, Baronne, Constantinople et Général Taylor, désignés par les Nos de 1 à 14 inclusivement, du carré No 70 et se touchant tous. Ils mesurent comme suit : les terrains 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds, 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 5 et 6 mesurant, chacun, 30 pieds, 4 pouces de façade rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds, 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 30 pieds de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Baronne et Général Taylor, et mesure 24 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 11, et 121 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Général Taylor, avec une profondeur à l'arrière de 40 pieds 10 pouces 2 lignes et 2 points. Le terrain No 13 mesure 30 pieds 7 pouces de façade rue Général Taylor, sur 74 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 13, et 78 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la limite opposée avec une profondeur de 30 pieds et 8 pouces. Les terrains sont vendus conformément au plan exposé au lieu de la vente et de la façon suivante, savoir :

A. **La résidence en bois, à deux étages, très agréable et offrant toute espèce de confort, avec mansarde,** No 865 rue Carondelet, coin Constantinople construite en retrait sur la rue, avec grands balcons doubles sur la façade, vestibules au rez-de-chaussée et au premier étage, salons doubles, bibliothèque, grande salle à manger, office, buanderie au rez-de-chaussée, quatre excellentes chambres à coucher, chambres à bain, chambres dans les dépendances au premier, grande mansarde contenant 3 chambres finies; en outre un bâtiment détaché à deux étages dans le fond de la maison principale, contenant quatre chambres, avec hangars, citernes, etc. Le terrain est vaste; il mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 152 pieds de profondeur et face à la rue Constantinople; il comprend la partie antérieure des lots 1, 2, 3, 4 et 5 ci-dessus décrits. Il est garni de plates-bandes de plantes diverses et d'arbres donnant de l'ombre. La propriété n'est éloignée que d'un pâté de l'avenue St-Charles; elle est très commode, très bien aménagée et située dans un quartier très recherché pour résidences.

B. **Le splendide emplacement** pour bâtir, touchant à la propriété ci-dessus, rue Carondelet, entre les rues Constantinople et Général Taylor, mesurant 60 pieds de face sur 152 pieds de profondeur, et composé du fond des dits lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, ci-dessus décrits. Ceux qui recherchent un endroit désirable pour une maison moderne ne devraient pas manquer cette occasion. Le voisinage, parfaitement amélioré, est irréprochable.

C. **Les cinq magnifiques lots à bâtir,** coin Constantinople et Baronne, mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, et portant les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, ci-dessus décrits. Sur le lot No 6 est bâtie une écurie.

D. **Les deux lots parfaitement situés,** coin Baronne et Général Taylor, portant les Nos 11 et 12, et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Ces lots sont bien remblayés et font face au site du Bicycle Club.

E. **Et deux autres excellents lots,** dans la rue Général Taylor, entre Baronne et Carondelet, portant les Nos 13 et 14 et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Voir les plans à la Bourse pour les subdivisions et les dimensions détaillées.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 et feront le dépôt ordinaire au comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
14 avril—14 15 18 25—2 9 16 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour opérer un partage

—D'UNE—

Propriété de valeur située dans un quartier central,

Rue Dryades, entre Poydras et Perdido, près du Marché Poydras.

Dans l'affaire de JNO. P. SCHREIBER vs. E. C. KILIAN, tuteur datif.

No 32,203—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 9 avril 1891 et signé le 15 avril 1891, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, Rampart, Poydras et Perdido, et formant une partie du lot désigné par le No 3, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 15 novembre 1820, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades sur 93 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un nombre de hangars, etc., à proximité du marché Poydras et du centre des affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 23

Agréable cottage-résidence,

No 190 rue Franklin, près Poydras.

SUCCESSION DE HUGH ET WINIFRED CAMPBELL.

No 32,584—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 avril 1891, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée :

Le joli cottage simple No 190 rue Franklin entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet autrement borné par la rue Howard, retiré de la banquette et ayant une galerie de façade et six chambres, hangar, deux citernes, cour pavée, etc. Le lot est désigné par le No 3 sur un plan de C. A. Hedin le 4 mars 1856, et déposé au bureau de James Graham, ancien notaire, et mesurant 25 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Franklin par 85 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon ordre et à proximité du marché Poydras et qui rend la propriété d'un loyer constant et une demeure agréable.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles; un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis et l'acquéreur assumera les taxes de 1891, au-dessus du prix de vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 avril—26—[illegible] 9 16 23 30 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriété de Batture.

Un Splendide Carré d'îlet

Faisant face à la rivière et à l'avenue Napoléon,

S'étendant du fleuve à la rue Tchoupitoulas,

PAVÉ EN PIERRES CARRÉES.

Un Morceau de Terre de Choix attenant aux Usines de la Compagnie de Fabrication de Glace de la Louisiane.

De la rue Tchoupitoulas à la rivière,

Avec tous les droits de batture et d'alluvions futures.

Une Occasion Exceptionnelle pour les Capitalistes et les Manufacturiers.

La ligne du grand chemin de fer de ceinture.

PARTAGE

—POUR UNE—

Division d'Intérêts.

—Dans l'affaire de—

JAMES FAHEY, TUTEUR,

—VS—

PETER RAYMOND POCHELU.

No 32,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, il sera vendu à l'encan, savoir :

1° **Un certain carré d'îlet** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant, subdivisé en 24 terrains numérotés de 1 à 24 inclusivement, dans la sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, carré d'îlet borné par l'**Avenue Napoléon**, les rues Tchoupitoulas (ci-devant Levée) **Water** et **Berlin**, et mesurant, mesure américaine, comme suit, savoir :

Les terrains de 1 à 12 inclusivement, chacun 25 pieds 2 lignes de façade rue Water, sur des profondeurs variant de 129 pieds, 5 pouces et 4 lignes, à 142 pieds et 2 lignes. Le **terrain No 1** formant le coin de la rue **Water** et de l'**Avenue Napoléon**; et le terrain No 12, le coin des rues **Water** et **Berlin**.

Les terrains de 13 à 24, inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 120 pieds de profondeur. **Le terrain No 13** formant le coin des rues **Tchoupitoulas** et **Berlin**, et le **terrain No 24**, le coin de la rue **Tchoupitoulas** et de l'**avenue Napoléon**; sur 300 sur 249 pieds 9 pouces et 4 lignes et 262 pieds 2 lignes.

2° **Un certain terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues **Tchoupitoulas**, **Bordelais** et **Foucher** et la **rivière Mississippi**, désigné par le No 2 du carré d'îlet No 57 et d'après le plan d'Edgar Pilié, en date du 5 mars 1890, la dite propriété mesure, au pied américain, **113 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas**, sur une profondeur de la rivière Mississipi, d'environ 476 pieds sur la ligne inférieure et d'environ 472 pieds sur la limite supérieure, ensemble avec toutes les futures alluvions et droits de batture sur la façade de la propriété sur le fleuve.

La terre s'accroît annuellement par de grands dépôts d'alluvions, parmi lesquels quelques parties non disposées sur le fleuve; il n'en est pas qui possède de plus grands avantages, avec les grands privilèges de battures qui comme placement acquéreront plus-value.

A la rivière devant et la rue Tchoupitoulas à l'arrière, la seule rue en ville pavée en pierres carrées de la rue du Canal à l'avenue Napoléon, traversée par un char à cheval et tous deux avec le chemin de fer de ceinture constituant les plus grandes facilités pour le transport des marchandises.

Le seul item de l'eau gratuite paiera un bon intérêt sur l'argent placé pour des objets de fabrication comme premiers sites pour grands entrepôts de commerce, débarcadères de bateaux à vapeur, ascenseur, entrepôts et manufactures exigeant une façade sur le fleuve et de communications par chemin de fer.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, stipulant qu'ils porteront intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date de la vente publique jusqu'à paiement, et seront garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur ladite propriété vendue. Les dits actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de ces actes telles que "non aliénando," cinq pour cent d'intérêt, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le tout des taxes de l'année courante 1891, et fera un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat, comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 mai—3 10 17 24 31—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage double Nos 336 et 336 1\|2 rue Thalie entre les rues Franklin et Liberté.

A l'encan.

Alfred A. Anthony vs Thomas Wooldridge et als.

No 32,368—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, et signé le 29 avril 1891, il sera vendu à l'encan :

Le cottage double en bois, à un étage, Nos 336 et 336 1\|2 de la rue Thalie, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberté et Franklin, désignés comme terrain No 4 sur un plan de A. Engelhardt, le 6 avril 1849, et mesurant 21 pieds 7 pouces de façade rue Thalie 32 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 86 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Liberté, et 73 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté opposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés et portant intérêt de 7 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, et hypothèque et privilège du vendeur et avec toutes les clauses usuelles et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891, en sus du prix de l'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.
3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 32,758 Division "B."—M. Hottes & Co. et les membres individuellement vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Martin Hottes & Co. et Martin Hottes et Andrew Stander, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire, en son bureau No 3 1\|2 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur la décharge de toutes dettes, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits insolvables soient suspendues; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 avril—3 f au 25 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE - COTTAGE

—Dans le—

TROISIÈME DISTRICT,

A L'ENCAN.

Succession de Cécile Polymnie Perrault, veuve de Paul Osborne et épouse défunte de John D. Fricke.

No 32,225—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans la susdite affaire le 17 mars 1891, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Dorgenois et l'allée Rousseau. Le dit morceau de terre est divisé en deux terrains désignés par les lettres A et B sur un plan de D. E. Seghers, voyer, en date du 21 mars 1891. Les dits terrains se touchent et mesurent ensemble, d'après le dit plan, environ 91 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Dorgenois, environ 120 pieds 7 pouces 2 lignes rue Laharpe et environ 151 pieds 6 pouces sur une ligne s'étendant de la rue Laharpe à la rue Dorgenois, toutes les mesures étant plus ou moins.

Les améliorations comprennent le cottage à un étage, No 276 rue Dorgenois; il a trois chambres cuisine, etc.; est près du chemin de fer d'Orléans.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant renfermer les stipulations usuelles de 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procès; transfert d'assurance, etc. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, notaire.
10 mai—10 16 23 30—juin 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

PROPRIETE COMMERCIALE

Rues Poydras et Magazine.

Occupées par les marchands dans les affaires de Produits.

LE COIN NORD-EST

—DE—

POYDRAS ET MAGAZINE,

Occupé par J. & M. Swabacher, et les doubles magasins

Nos 111 et 113 RUE POYDRAS,

Occupés par Kahn & Levy, tous donnant des rapports profitables

—ET—

Propriété pour Résidence,
BIEN SITUÉE ET LOUÉE

RUES CLIO ET DRYADES.

LE DÉLICIEUX HOMESTEAD

No 443 RUE PRYTANIA,
Entre l'Avenue Louisiana et rue Toledano.

Le tout sur des termes de crédit pour effectuer un partage de la succession de

CHARLES PLEASANTS.

A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire de George Joseph Pleasants vs Elizabeth A. Pleasants et Edward F. Pleasants, No 32,351, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 20 avril 1891, et signé le 24 avril 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante de propriétés foncières de choix, à savoir :

1° **Les magasins doubles en briques Nos 91 et 93 rue Poydras et 68 à 72 rue Magazine**, formant le coin nord est des rues Poydras et Magazine dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas. Le lot est désigné par la lettre sur un plan de J. A. D'Hémécourt, le 21 juillet 1865. Ladite portion de terre mesurant à la rue Poydras et Magazine et mesure d'après ladite esquisse 43 pieds 5 pouces 2 lignes de face rue Poydras, 43 pieds 5 pouces 7 lignes de large à la fond sur une profondeur de 99 pieds 6 pouces rue Magazine et 97 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas. Ces beaux magasins sont dans le centre des grandes affaires de Produits de l'Ouest, occupés par des tenanciers permanents et rapportant un revenu régulier. Une seule occasion s'offrant pour des propriétés commerciales de choix.

Les magasins doubles à trois étages Nos 111 et 113 rue Poydras, sur le côté nord entre Camp et Magazine dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine Camp et Natchez.

Le lot mesure, en mesure française, environ 42 pieds de face à la rue Poydras sur environ 93 pieds de profondeur plus ou moins. Occupés par Kahn & Levy, Patton & Benedict, et prise de l'établissement de Mc'losky Frères et Smith Frères & Co., Limité, ces magnifiques magasins présentant une occasion rare pour un capital.

3° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages**, No 443 rue Prytania, du côté ouest, entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane, dans le carré d'îlet borné par les rues Prytanée, St-Charles, Toledano et l'avenue de la Louisiane. Le terrain mesure 70 pieds de façade rue Prytanée, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, et se composant des terrains Nos 4 et 5 et 10 pieds à retrancher du terrain No 6 du côté contigu au terrain No 5. Elle a tout le confort et tous les agréments voulus pour une grande famille. Le tout est en parfait état et constitue une des plus charmantes demeures dans un excellent quartier.

4° **La maison de résidence double Nos 376 et 378 rue Dryades**, dans le premier district, carré borné par les rues Dryades, Remparts, Erato et Thalie, désigné comme le terrain No 1. Le dit terrain mesure 27 pieds 3 pouces de façade rue Dryades sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la rue Erato et une profondeur irrégulière d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté du terrain No 2, et 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière, dans un voisinage de choix, à proximité de marchés, d'églises, d'écoles, donnant un loyer annuel de $600.

5° **La maison de résidence à deux étages**, dans le Premier District, carré borné par les rues Clio, Calliope, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 15 pieds 11 pouces 6 1\|2 lignes de façade rue Clio, sur 159 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Dans un voisinage agréable et paisible, accessible au centre des affaires par plusieurs chars urbains.

Conditions de la vente.

Pour la propriété au coin des rues Poydras et Magazine, $27 500 du prix seront retenues par l'acquéreur qui devront par lui être payées à la mineure Elizabeth Anne Pleasants, lorsqu'elle atteindra sa majorité, savoir : le 18 juillet 1894, avec intérêt dessus au taux de 6 pour cent par an à partir de l'acte de la vente, payable annuellement; le reste du prix payable comptant, et le reste à un an de crédit avec intérêt dessus de 6 pour cent par an, l'acquéreur fournissant des billets pour la partie à crédit garantie par privilège de vendeur sur la dite propriété foncière, avec transfert d'assurance et toutes les autres sécurités usuelles, et l'acceptation par l'acquéreur de toutes les taxes de l'année 1891 en plus du prix de son enchère; et toute autre propriété foncière à être vendue à un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés; la partie à crédit pour les magasins Nos 111 et 113 rue Poydras, portera intérêt au taux de 6 pour cent par an et la partie à crédit des propriétés des rues Clio, Dryades, Prytanée, portant intérêt à 7 pour cent par an, tous les billets à être divisés en coupons à la convenance des intérêts des vendeurs et garantis par hypothèque spéciale avec privilège du vendeur sur le morceau particulier de propriété foncière, pour le paiement de laquelle on les pourrait donner; transfert de police d'assurance et toutes les clauses usuelles de garantie; et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891 en sus du prix des enchères; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire.
26 av—26—mai 3 10 17 24 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence,

Nos 470 et 472 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Félicité, juste au-delà du Marché Dryades.

A L'ENCAN.

Succession de Thomas J. McCarthy.

No 32,362—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du et signé le 29 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Le cottage double à un étage avec mansarde, Nos 470 et 472 rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Euterpe et Félicité, désigné par le No 4 du carré No 1 sur un plan de Joseph Pilié, au ten voyer de la ville, en date du 20 juillet 1840, et mesurant 32 pieds de façade rue Dryades, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il est à distance de la rue, a huit chambres, au milieu de tous les agréments et d'un accès facile au quartier des affaires.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, en sus du prix d'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe, notaire.
3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 12 mai 1891, à midi, dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Aussi 75 caisses d'échantillons des manufactures.

Conditions à la vente. 12 mai—1f

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Offre magnifique

—DE—

Propriétés foncières de choix.

Propriété commerciale substantielle au centre des affaires des produits de l'Ouest,

Rue Magasine près Poydras, occupé par MM. Trépagnier & Bros.

Rue Bourbon, près Douane, établissement de broderie de Mme Rappho.

Bureau du Septoline Oil Company, rue Dauphine, près Canal, attenant au Grand Opera House.

Rue Decatur, près de la douane des Etats-Unis et de la poste, occupé par la maison importatrice de MM. Paul Gelpi & Bros.

Toutes rapportant de bons loyers.

—ET—

Résidence désirablement située et bien louée rue Bourbon près Ste-Anne.

Rue Royale près Dumaine.

Rue Dumaine entre St-Claude et Tremé.

Rue Ste-Anne entre St-Claude et Tremé.

Rue Dauphine près St-Ferdinand.

Rue Rempart entre Ursulines et Chemin du Bayou.

—ET—

130 rue Douane attenant au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes.

—AUSSI—

BONS ET BILLETS A ORDRE POUR DU COMPTANT.

PARTAGE POUR DIVISER L'INTÉRÊT.

Dans l'affaire de la succession de **Mme Hermance E. Brugier, veuve de Romain Brugier.**

Alfred Brugier vs Mme veuve Amilcar Roux et als, pour un partage.

No 31,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau 164 rue de la Commune, SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan la liste de propriétés foncières de choix ci-dessous décrite, savoir :

Propriété Magasin.

1° Le magasin en briques à trois étages, bâti construit et de style moderne, No 81 rue Magasine, entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet borné par la rue Camp et un entrepôt en briques à deux étages dans le fond. Ce dernier est complètement saisi avec toutes les facilités de conserver à froid, lumière électrique, plancher en pierre, situé dans le centre des affaires du grand commerce des produits de l'Ouest, maintenant loué à bail à MM. Trépagnier et Bros jusqu'au 31 octobre 1891, avec privilège de renouveler pour une année de plus au même taux. La vente est faite sujette au dit bail. Le lot mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Magasine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° La résidence et magasin en brique à trois étages et demi, No 29 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, dans l'îlet borné par la rue Dauphine, occupée par Mme Rappho comme établissement de broderie et résidence et à elle louée à bail jusqu'au 30 septembre 1891. Contient un grand magasin confortable au rez-de-chaussée avec une résidence au-dessus avec 9 ou 10 appartements confortables, cour, citerne, gaz, etc., vendu sujet au bail. Le lot mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Bourbon, sur 75 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° La bâtisse en brique, à trois étages, magnifiquement construite, connue comme le No 18 rue Dauphine, entre Canal et Douane dans l'îlet borné par la rue Bourgogne et occupée par la Septoline Oil Co. Le rez-de-chaussée consiste en un grand magasin et au dessus, une résidence de 10 appartements, tous en bon ordre. Le lot mesure 26 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur, avec une allée. Ensemble avec l'usage d'une allée commune de 6 pieds 6 pouces de largeur, conduisant du fond du dit lot à la rue Douane.

4° La grande bâtisse en brique à trois étages connue comme le No 43 rue Décatur, entre Douane et Bienville, dans l'îlet borné par la rue de Chartres, avec un entrepôt en briques dans le fond en bon ordre, louée à bail à la grande maison importatrice française de Paul Gelpi et Bros jusqu'au 1er septembre 1891. La vente sujette au bail. Le lot mesure 25 pieds 2 pouces de face à la rue Décatur, sur 215 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Bienville, et 215 pieds 3 pouces sur l'autre côté et 25 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

Maisons.

5° Le cottage double en briques, à un étage, No 176 rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine, dans l'îlet borné par la rue Royale, contenant 4 chambres, salle à manger et cabinet. L'édifice du fond en briques à 2 étages renfermant 4 chambres, avec grande cour, citerne, hydrant, etc. allée latérale, gaz, etc. Le lot mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bourbon sur 86 pieds 9 pouces de profondeur.

6° Le cottage double en briques à un étage, No 201 Royale entre Ste-Anne et Dumaine dans l'îlet borné par la rue Bourbon, contenant 4 chambres dans la maison principale et 4 chambres dans l'édifice à deux étages dans le fond, gaz, grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1\|2 lignes de face à la rue Royale, sur 128 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

7° Le cottage double en briques à un étage, No 203 Royale, touchant à la propriété précédemment décrite et dans le même îlet, contenant 4 chambres dans le bâtiment principal et 4 chambres dans l'édifice à deux étages dans le fond, etc., grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1\|2 lignes de face à la rue Royale, sur 123 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Le cottage double connu sous les Nos 195 et 197 rue Ste-Anne, entre St-Claude et Tremé, dans l'îlet borné par la rue Dumaine, contenant, de chaque côté, 4 chambres dans l'édifice principal et 4 dans le bâtiment du fond à deux étages, avec allée, cour, etc. Le lot mesure 43 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Ste-Anne sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9° Le cottage double Nos 199 et 201 rue Ste-Anne, touchant la propriété huitièmement décrite et y attenant, contenant de chaque côté 4 chambres dans l'édifice principal et 2 chambres dans le bâtiment du fond. Le lot mesure 42 pieds 8 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 86 pieds de profondeur sur la ligne regardant la rue St-Claude, et sur l'autre ligne regardant la rue Tremé une première profondeur de 67 pieds et le dit lot mesure à angle droit 7 pieds 10 pouces, et à partir de ce point une seconde profondeur de 19 pieds et de 34 pieds 10 pouces sur la ligne du fond.

10° Le cottage simple No 190 rue Dumaine dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, St-Claude et Tremé, renfermant 4 chambres, avec gaz, etc. Le tout mesure 35 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces 2 lignes.

11° Le cottage simple en bois, No 267 rue des Remparts, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Ursulines et St Claude, contenant environ 5 chambres, avec cour, citerne, etc. Le lot mesure 22 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, 20 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond, sur 97 pieds 2 pouces sur la ligne regardant la rue Ursulines et 95 pieds 7 pouces sur la ligne regardant le Chemin du Bayou.

12° Le cottage en bois à un étage, No 269 rue des Remparts dans le même îlet que la onzième propriété ci-dessus décrite, et y attenant, renfermant environ 5 chambres, avec cour, etc. Le lot mesure 23 pieds de face à la rue des Remparts, 22 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 95 pieds 7 pouces sur la ligne latérale regardant la rue des Ursulines, et 94 pieds sur l'autre ligne latérale regardant le Chemin du Bayou.

13° La résidence en briques à trois étages No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, dans l'îlet borné par la rue du Canal et attenant au Dry Goods Emporium de D. H. Holmes, contenant de 10 à 12 chambres avec grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Le cottage simple en bois No 625 rue Dauphine, entre St-Ferdinand et Presse, ayant corridor, chambres en bas et 2 chambres avec allée, cuisine, office, cabinet; trois citernes. Le terrain est vaste et mesure comme suit : le terrain A sur lequel s'élève la maison, mesure 60 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain B est attenant et mesure 30 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 164 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 12 mars 1879. Les mesures du reste de la propriété sont prises sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 19 février 1879.

Bons.

Deux bons Crossman de ville—série prolongée—$1,000 chacun avec intérêt, coupons compris juillet 1891.

Deux billets de A. Carrière et fils, en faillite, de $49,600 chacun en date du 15 janvier 1884 payable à un an de la date et un autre du 5 mai 1884 payable un an de la date, les deux à l'ordre de Wm B. Brugier, chacun portant 5 pour cent d'intérêt à partir de leur date.

Conditions: Pour les effets de commerce, comptant—Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, garantie par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur assumant les taxes de 1891 en sus du prix respectif d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1891; et les actes de vente renfermant la clause de 5 0\|0 honoraires d'avocat, celle des assurances et toutes les autres usuelles; 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
6 mai—6 7 9 16 23 30 à date

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Commercial SIMON, chez Doré, coin Decatur et Dumaine. [illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry.

No 32,270.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, en date du 1er mai 1891, et rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° **L'attrayant magasin en briques à deux étages**, No 8 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, St Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No 6 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février, 1840, et mesure d'après ce plan, 20 pieds, 2 pouces de façade rue Carondelet, sur les profondeurs suivantes, savoir: 100 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain No 7; et 100 pieds, 2 pouces, du côté du terrain No 9; et il a une largeur à l'arrière de 18 pieds, 3 pouces sur une allée de 18 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur ouvrant rue de la Commune allée Commune à ce terrain et à d'autres. Vendu sujet à un bail expirant le 1er Oct. 1891, au taux de $2 400 par an.

2° **Le beau magasin en briques à trois étages** No. 10 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal Carondelet St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par le No. 7 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 10 février 1841 et annoté à un acte passé par devant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel plan, ledit terrain mesure, pieds anglais, 20 pieds, 2 pouces de façade du côté de celle le séparant du terrain No 6; 12 pieds, 7 pouces sur le côté du terrain 8; et 18 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière, faisant face à une allée de 13 pieds, 2 pouces et 4 lignes de largeur à l'ouverture rue Commune, et 13 pieds de largeur à l'extrémité inférieure; laquelle allée est à l'usage commun au dit terrain No. 7 et aux terrains du No 1 au No. 6 inclusivement et les terrains Nos. 8, 12, 13 14 et 16. Vendu sujet à des baux et loyers.

3° **Le désirable magasin en briques à trois étages**, No 110 rue Commune, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Camp St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre D, sur un plan annexé à un acte passé devant Théodore Guyol, notaire, le 18 juillet 1877, le dit plan étant fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 9 février 1877, d'après lequel plan le terrain mesure 22 pieds, 9 pouces et 4 lignes de façade, rue de la Commune, sur 70 pieds 10 pouces de profondeur, sur la ligne la plus proche de la rue St-Charles, et sur celle la plus proche de la rue du Camp, et contigu au terrain C. Il a une première profondeur de 59 pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Commune et s'étendant vers la rue du Camp, 4 pieds 6 pouces; de là sur une ligne parallèle aux lignes latérales; une seconde profondeur de 8 pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la limite inférieure et s'étendant vers la rue du Camp, 5 pieds 2 pouces et 4 lignes; de là sur une ligne perpendiculaire à la dite limite inférieure; il a une dernière profondeur de 8 pieds, où il rejoint la ligne de derrière qui mesure 21 pieds 6 pouces, le tout plus ou moins, mesure américaine.

4° **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages** avec attique, No 35 rue Colisée, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Prytanée, Polymnie et Urania. Le terrain comprend deux terrains contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Colisée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan 72 dans le livre des plans No 1, dans les archives de Wm. Christy, ancien notaire.

5° **Le grand et désirable morceau de terre** comprenant deux terrains dans le Premier district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Polymnie, Urania, Colisée et Prytanée, mesurant 62 pieds 2 pouces de façade rue Polymnie sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

6° **Trois certains terrains** coin N. O. des rues Colisée et Euterpe, situés dans le Premier district de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Colisée, Euterpe, Prytanée et Terpsichore, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. Surgi, voyer, en juin 1846, déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, d'après un plan No 2 dans le livre des plans No 5, les dits terrains se touchent et mesurent chacun, 28 pieds, 5 pouces de façade rue Colisée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 1 formant le coin des rues Colisée et Euterpe, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

7° **Quatre certains terrains**, le coin S. E. des rues du Camp et Erato, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet No 155, borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 mesure 28 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la rue Erato. Le terrain No 2 mesure 28 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 le dernier formant le coin des rues Camp et Erato, mesurant, chacun, 28 pieds, 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains 2, 3 et 4 bordent une allée sur la rue Commune à l'arrière, mesurant 5 pieds rue Erato, et s'étendant entre lignes parallèles, jusqu'au terrain No 1 d'après un plan approuvé du voyer, fait par A. De Armas député voyer de la ville, en date de février 1884, annexé à un acte de vente pardevant Martin Voorhies notaire, le 3 mai 1884.

Conditions—Pour la propriété portant le No 10 rue Carondelet, l'acquéreur assumant trois billets hypothécaires, chacun de $4,444.44 payable respectivement le 11 juin 1891, le 11 juin 1892 et le 11 juin 1893, avec 6 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénando, le transfert des polices d'assurance devant faire partie des améliorations sur la dite propriété devant être assumées pour le montant des billets possédés par le vendeur ou sa personne, et compris intérêt et les frais; 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt du dit emprunt en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des billets. La clause de vente sans évaluation pour obtenir paiement des dits billets hypothécaires sur le capital, intérêt, et le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1891, en sus du prix d'adjudication; aussi la convention et la stipulation que l'omission par les acquéreurs de passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, sera considérée une suffisante mise en défaut sans autre formalité. 10 pour cent comptant du prix de la vente seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 mai—3 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS SURS

—ET—

BONNES RÉSIDENCES

—DANS DE—

JOLIS COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

671, 673 et 675 rue Constance,

Entre les rues Foucher et Antoine.

TERRAINS BONS POUR BATIR

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Succession de M. M. Bell.

No 31,045—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus, Division "A," daté le 8 avril 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

1° **Le joli Cottage-résidence à double corps de logis, en bois,** No 675 rue Constance, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Antoine et Foucher, ayant cinq chambres, allée de côté, sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 4 sur un plan par Reizenstein, voyer, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 15 mars 1873, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

2° **Le charmant Cottage-résidence à double corps de logis, en bois,** No 673 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci dessus, et situé dans le même district et îlet, contenant cinq chambres, allée de côté sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3, sur le plan mentionné ci-dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

3° **Le Cottage-résidence simple, en bois,** No 671 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci dessus, et dans le même district et îlet, contenant plusieurs chambres, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur le plan ci dessus, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

Ces résidences sont situées dans un voisinage tranquille, respectable, et qui s'améliore, avec une ligne de chars urbains devant, un îlet de la rue Magazine, avec double ligne de chars, et à proximité des églises, des marchés et des écoles. La rue Foucher est pavée avec du gravier. Ce sont de bonnes résidences ou de bons placements d'argent.

4° **Un certain lot de terre,** situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet 358, borné par les rues Washington, Quatrième, Freret et Locust, désigné par le No 4, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Freret sur 100 pieds de profondeur.

5° **Un certain lot irrégulier de terre,** situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 324, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, désigné par le No 8, sur un plan de De Pouilly, voyer, daté le 26 octobre 1806, déposé au bureau de W. J. Cast II, ex-notaire, et mesurant 38 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, 96 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, 169 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Tonti et 161 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Rocheblave.

Termes.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, contre des billets spécialement garantis par hypothèque, lien et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent d'avocat en cas de poursuite pour recouvrer des billets. Les acquéreurs devant être tenues acquéreurs pour les montants de la partie du crédit des billets, et les polices devant être transférées au détenteur des billets. Les actes de vente devant renfermer la clause de non aliénation et de vente sans estimation et toutes les autres clauses de garant usuelles. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1891 au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente. Les acquéreurs auront droit aux loyers, seulement à partir de la date du paiement du prix de vente et de la signature de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.
12avril—12 18 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple, en bois, No 373 rue Ste-Anne, entre Prieur et Johnson.

Succession de Mme Rose E. L. Jung, épouse de M. J. Guérin.

No 32,723.—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, [illegible]

[illegible] en vertu d'un ordre [illegible], Division [illegible], en date du [illegible] 1891, et rendu dans la [illegible] la propriété ci-après décrite, savoir :

Le joli cottage de résidence simple, en bois, No 373 rue Ste Anne, dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Johnson et Prieur, bâti à distance de la rue et ayant galerie, corridor, six chambres, auvent et citerne de façade et terrain de côté convenable pour jardin. Le terrain est désigné par le No 1 sur un plan de L. Surgi, voyer, et mesure 30 pieds de façade rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le voisinage est respectable et s'améliore; la propriété constituerait un bon placement de capitaux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an, l'intérêt à partir du jour de l'adjudication, jusqu'à paiement final : 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées pour une somme égale à la partie à crédit et la police d'assurance transférée au détenteur ou aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix de l'enchère au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 mai—5 9 16 23 30—6 juin

Maison de résidence en briques.

Et vaste terrain,

Dans le deuxième district de cette ville.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique—

La maison de résidence en briques, à deux étages avec attic, contrairement située 135 rue Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne, dans le carré d'îlet borné par la rue Barraque, ayant salon à arche, manteaux de cheminée en marbre, corridors de côté et à l'arrière, salle à manger, cuisine, chambre à repasser, galerie couverte, plusieurs chambres à coucher, chambre à bain, auvents, citerne, hydrant, cour pavée de Schillinger, gaz partout et le reste de la terre tracé en jardin; le terrain mesure 40 x 127.

A proximité de lieux d'amusements, de marchés, d'écoles, de lignes de chemins de fer. A une distance facile à franchir à pieds, du centre des affaires; bien située pour une personne menant une vie tranquille ou ayant une profession, même comme placement de capitaux.

Conditions—1\|3 ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans payable en billets portant 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur paiera les taxes de 1891; 10 pour cent comptant, montant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 mai—2 3 9 au 16

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE

Résidence en briques, à deux étages, avec mansarde,

No 95 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourbon.

Brice Sembre vs. Ses Créanciers.

Sur la demande du Syndic pour un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 029.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1\|2 rue Carondelet—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 6 mai 1891 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 71, borné par les rues St Louis, Dauphine, Bourbon et Toulouse, mesurant 30 pieds 6 lignes de façade rue St-Louis sur une profondeur de 51 pieds sur le côté le plus près de la rue Dauphine, puis s'avançant à angle droit vers la rue Dauphine 2 pieds 1 pouce et de là sur une autre profondeur de 79 pieds 6 pouces jusqu'à la dite ligne, mesurant 130 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bourbon et ayant une largeur dans le fond de 32 pieds 7 pouces, le tout en pied américain.

Les améliorations consistent en une résidence en briques avec mansarde et deux étages, connue par le numéro municipal 95, rue St-Louis ayant au rez-de-chaussée corridor et trois chambres : trois chambres, cabinet et corridor au premier étage et deux chambres dans la mansarde; une cuisine à deux étages, ayant chaque étage, lieux d'aisance, cour briquetée, water-works, etc., etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus de prix de l'adjudication un dépôt de 10 pour cent sur son enchère avec les terrains sera requis pour garantir son engagement envers son adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 mai—9 10 16 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Louis Binser.

No 32,469—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1\|2 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mai 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1891, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C, dans le carré 13, borné par les rues Dauphine, Snaer, Bourgogne et l'avenue Jourdan; les terrains A et B mesure chacun, 30 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 139 pieds 3 pouce 3 lignes entre lignes parallèles. Le terrain C mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage ayant 4 chambres, citerne, etc. Le tout sera vendu d'après un plan de George de Armas, en date du 6 avril 1891, actuellement à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

2° 14 terrains situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros de 14 à 27 inclusivement, dans le carré borné par les rues Sauvé Bourgogne, Remparts et l'avenue Jourdan, mesurant comme suit : le No 14, 26 pieds 7 pouces 1 ligne de façade avenue Jourdan sur une profondeur de 150 pieds. Les terrains de 15 à 19 inclusivement, mesurent chacun 26 pieds 8 pouces de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain 19 forme le coin de la rue Remparts et l'avenue Jourdan. Les terrains Nos de 20 à 26 inclusivement, mesurent, chacun, 25 pieds de façade rue des Remparts sur 135 pieds 4 pouces de profondeur.

Le terrain 26 forme le coin des rues Sauvé et Remparts; et le terrain 27 mesure 26 pieds 7 pouces 1 ligne de façade rue Sauvé, sur 150 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan de Pilié et Murray, architectes et voyers, en date du 4 mars 1868, une copie lithographique duquel est déposée au bureau de Félix Grima, ancien notaire, le 15 mai 1869.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un et deux ans, en billets de crédit portant de 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs assumant toutes les taxes de l'année courante et faisant un dépôt comptant de 10 0\|0 pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
11avril—11 18 19 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre splendides chevaux de tire, 4 wagons à bière, 1 nouveau wagon à ressort, 1 cabriolet à combinaison, 150 barils de bière, 1 lot de harnais, 1 lot cordes de bois, réclamation contre P. Blaise, 1 lot de robinets en cuivre, 40 livres de houblon, etc.

M. Hottes & Cie, et les membres individuels vs leurs créanciers.

No 32,758—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MARDI, 12 mai 1891, à 10 heures A. M. précises, il sera vendu à l'encan au No 7 rue Prieur, entre Gravier et Perdido, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 avril 1891 pour le compte de la susdite affaire, les articles énumérés ci dessus.

Conditions—Comptant.

SPEAR & ESCOFFIER,
Placide J. Spear Encanteur,
1er mai— Bureau 3 1\|2 rue Carondelet

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 29,164—Cour Civile de District, Division A.

John B. Lallande vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, le JEUDI, 14 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 29 avril 1891, à moi adressé, le tout et séparément, le droit de bail avec le privilège d'achat, acquis par Charles Hemard de la succession de Peter Markey, d'après un acte pardevant James Fahey, notaire, à la date du 9 juin 1886 avec droit de transfert du dit Charles Hemard à John B. Lallande, d'après un acte pardevant N. B. Trist, notaire, à la date du 1er juillet 1886.

Le contrat embrasse quatorze [14] lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Benton, Euphrosine, Liberté et Calliope, rapportant un loyer de cent piastres [$100] par mois, expirant le 30 septembre 1891, avec le privilège et l'option d'acquérir la possession de la dite propriété, à n'importe quel moment pendant la durée du dit bail pour la somme de vingt mille piastres [$20,000], qui sera payée comme suit : cinq mille piastres [$5,000] comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans de la date d'achat, avec six [6] pour cent d'intérêt par an sur la somme, sujet à toutes les conditions et spécifications du dit bail et transfert.

Conditions.

1° La machine à comprimer le coton qui se trouve sur les lieux, [illegible] au 1er mars 1893, sans charge de loyer, [illegible]

2° Conditions de la vente—Comptant, [illegible]

3° Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, [illegible]
[illegible]

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une agréable Résidence

—ET—

Un Site de choix, pour bâtir, sur l'avenue Henry Clay, près de l'avenue St-Charles, voisinage immédiat des résidences de MM. Fenner, Robb Sanders et autres.

Succession de A. W. Bosworth et son épouse.

No 30,848—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. E. H. ROBINSON, encanteur—Bureau, 164 rue Commune.—SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 avril 1891, dossier No 30,848, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

1° Le cottage élevé, confortable, coin de l'avenue Henry Clay et de la rue St-David (dans l'îlet borné par les rues Edmund et Greene), contenant 8 ou 10 appartements confortables. Les terrains sont grands, admirablement arrangés, et sont désignés par la lettre E, sur un plan fait par Hutter Stewart, député voyer de la ville, en date du 11 mai 1891, et mesurant, suivant le dit plan, à peu près 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay, 151 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue St-David, 150 pieds sur la ligne le divisant du lot F, et 89 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

2° Ce terrain de choix situé dans les mêmes île et district, touchant le terrain ci-dessus et désigné par la lettre F sur un plan fait par Hutter & Stewart, députés-voyers, en date du 11 mai 1891 et mesurant, conformément au dit plan, 60 pieds de face à l'Avenue Henry Clay, 150 pieds sur la ligne qui le divise du lot E et 149 pieds 2 lignes sur l'autre ligne la plus près de la rue Greene et 59 pieds 11 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans. 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement final, avec hypothèque et privilège de vendeur, assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie; les taxes de 1891 devront être assumées par les acquéreurs. 10 pour cent exigible du montant de l'adjudication.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jos. Duvigneaud, notaire.
12 mai—12 16 23 30—juin 6 13

A L'ENCAN.

Pour compte du Monastère des Religieuses Carmélites.

La maison en bois à deux étages couverte en ardoises,

Presque neuve et très élégamment construite.

Autrefois la résidence de feu Thomas Wills, et construite expressément pour lui.

Situé au coin des rues Remparts et Quartier.

MERCREDI, 13 mai 1891, il sera vendu sur les lieux, à 4 heures P. M., au plus fort enchérisseur, en vertu d'un ordre et sous la direction de la **Mère Supérieure des Religieuses Carmélites**—

La belle maison en bois, à deux étages, parfaitement construite (telle qu'elle est en ce moment) contenant environ 12 à 14 chambres, cabinets, etc. Beaux lustres, manteaux de cheminées en marbre, etc., située sur le terrain formant le coin des rues Remparts et Quartier, deuxième district de cette ville.

Divers architectes et experts très habiles ont déclaré, après l'avoir examinée, que la maison peut être transportée par sections ou autrement dans une partie quelconque de la ville, à un prix raisonnable.

Conditions—L'acquéreur est tenu de transporter ailleurs la maison et ses dépendances dans un délai raisonnable, ce qui sera annoncé le jour et à l'heure de l'adjudication. L'acte de vente nécessaire sera passé pardevant Charles Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Pour de plus amples détails, les plans, etc., s'adresser à Wm. H. Byrnes au bureau de la Hibernia Insurance Company, No 37 rue du Camp, ou à Louis A. Richards, chambre No 13, Hôtel de Ville. 10mai—au 13 mai

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE Nos 109 et 109 1\|2 Avenue Jackson.

Entre les rues Annonciation et Chippewa

Dans l'affaire de

John C. McGee et als vs Anna G. Burns et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mai 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 25 mars 1891, et signé le 2 avril 1891. Dossier No 32,484, dans l'affaire de John C. McGee et als vs Anna G. Burns et als, pour opérer un partage, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par l'Avenue Jackson, les rues Joséphine, Annonciation et Chippewa, désigné par le No 10, lequel mesure, en mesure française, 30 pieds de face à l'Avenue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, ou en mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à l'Avenue Jackson sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, toutes ou moins, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent **un joli et confortable cottage double en bois et couvert en ardoises** ayant de chaque côté 5 chambres, hangars, citerne, allées et cours pavées, etc., le tout en état et donnant un loyer de $13 par mois pour chaque côté et connu comme les Nos 109 et 109 1\|2 avenue Jackson.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0\|0 d'intérêt par an et toutes les clauses de garanties usuelles; 10 0\|0 de dépôt requis comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1891 en outre de l'enchère.

Acte de vente pardevant Jno Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19 26—mai 3, 10, 17 23

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Daniel Darmes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 32,590.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du CANAL.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Hon. Albert Voorhies, juge, daté 6 mai 1891, je procéderai à la vente le MARDI, 19 MAI 1891, sur les lieux, No 1,1 5 RUE MAGAZINE, (Sixième District), à 11 heures A. M.—

Le contenu et installation d'une Grocerie au détail et Buvette, et le bail ou droit d'occupation.

Conditions—Comptant sur les lieux.
6mai—8 10 17 19

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée de choix et îlet de terre dans le sixième district.

Ferme à Ocean Springs, Miss.

Succession de Louis Roquevert.

No 32,558—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS — Albert Paul, encanteur—Bureau 159 rue de la Commune.—Le MERCREDI, 3 juin 1891, à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 25 avril 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan, à savoir :

1° Cinq certains lots de terre avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Valmont, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Les lots Nos 6 à 9 inclusivement, mesurent, chacun, 30 pieds 3 pouces de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Long et mesure 30 pieds 3 pouces 7 lignes de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur, et de face à la rue Long.

Les améliorations sur les dits lots comprennent une **jolie et substantielle résidence en bois à deux étages**, grande écurie, poulailler et autres dépendances.

2° Six lots de terre de valeur avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, dans le même îlet que la propriété décrite ci-dessus, situés en arrière de la dite propriété et désignés par les Nos 11 à 16 inclusivement, et mesurant, en tout, 192 pieds de face à la rue Valmont, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds. Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Valmont et Long.

3° Cet îlet de terre de valeur élevé et attrayant dans le Sixième district de cette ville, borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Octavia, désigné comme l'îlet No 71, sur le plan primitif de Rickerville; le dit îlet de terre mesure 302 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Peters, 270 pieds sur la rue St-George, 302 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la rue Octavia et 270 pieds sur la rue Long.

4° Cet îlet de terre de choix est désirable dans le 6me district de cette ville, désigné comme îlet No 610, borné par l'avenue Peters, les rues Valmont, Long et Breslau et mesurant 302 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Peters, 304 pieds 8 pouces de face à la rue Valmont, 217 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Long et 193 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Breslau.

5° Cette résidence de valeur et propriété pour ferme, connue comme le Bradford sur le Old Fort Bayou à Ocean Springs, Miss., comprenant tout ce morceau ou portion de terre situé et étant dans le comté Jackson, Etat du Mississippi et comprenant le S. E. 1\|4 du N. E. 1\|4 de la section 19 dans la circonscription 7 S, Range 8 W.

Les améliorations comprennent une jolie résidence, des dépendances nécessaires, nombre d'arbres fruitiers, rapportant de bonnes revenus.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc. [illegible]

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. H. Dowling, notaire.

Taxes dues et exigibles en 1891 [illegible]

3 mai—3 [illegible]

L'Abeille de
Bureaux
NOUVE[illegible]
MARDI,

Ventes de [illegible]

TAXES

La Ville de la [illegible] [illegible] Paroisse d'[illegible]

En vertu de l'[illegible] Constitution et les [illegible] je vendrai, à la [illegible] Cour où siège la C[illegible] paroisse d'Orléans, pour les ventes [illegible] heures du matin, 8 A. A. D., 1891, et jusqu'à ce que les les propriétés fonc[illegible] ce moment dues [illegible] Orléans, dans le but taxes assessées de y compris l'intérêt date où les [illegible] raison de 10 pour [illegible] final, avec tous les [illegible] Les noms des dits délinquants, le mon[illegible] cun d'eux d'après nées et les [illegible] cun des [illegible] dues, sont indiqués

ANDERSON, LE[illegible] Pour taxes 1881, 5, 1884, 6, 1885, 7 Montant à [illegible] Une portion de te[illegible] ville de la Nlle Orl[illegible] lot No 13, dans l'îlet gatelle, St-Antoine [illegible] faut 14 pieds de [illegible] ne sur 123 pieds de [illegible] tine et formant l'[illegible] Célestine.

ADAMS P. W[illegible] 53. Pour taxes 1846, 1881, 5 [illegible] 1884, 6, 00; 1885 [illegible] Montant à [illegible] Un lot de terre [illegible] de la Nlle-Orléans [illegible] l'îlet No 1026 [illegible] léans, Célestine et [illegible] face à la rue [illegible] profondeur.

AGNELLY, FER[illegible] 75. Pour taxes $12 74; 1885, 22 18 18. Montant à [illegible] Quatre lots de [illegible] ville de la Nlle-Orl[illegible] 1, 3, 4 et 5, dans [illegible] Lapeyrouse, Onzaga [illegible] comme suit : les lots [illegible] face à la rue Lapey[illegible] fondeur, les lots [illegible] face à la rue Lape[illegible] fondeur, et le lot face à la rue Lape[illegible] fondeur.

AGNELLY, FER[illegible] 76. Pour taxes de [illegible] Montant à [illegible] Sept lots de terre [illegible] ville de la Nlle-Orl[illegible] No 7, 8, 9, 11, 12, 1532 borné par les White et Dupré [illegible] No 7 mesurant 33 p[illegible] rue sur 125 p[illegible] nos 8 et 9 mesurant Dupré sur 125 p[illegible] 11 formant l'enc[illegible] White et mesurant Onzaga sur 12 V p[illegible] White, les lots [illegible] face à la rue W[illegible] deur, et le lot [illegible] rue Onzaga et Dup[illegible] face à la rue Onza[illegible] pieds de profondeur sur l'autre.

AGNELLY, MAR[illegible] 77. Pour taxes [illegible] 1886, 4 04 [illegible] Montant à [illegible] deux lots de terre [illegible] de la Nlle-Orl[illegible] No 10 et 11 dans [illegible] les rues Lapeyrouse [illegible] mesurant 63 pieds [illegible] pieds de profondeur.

AGNELLY, MAR[illegible] 78. Pour taxes $ 70; 1886, 10 [illegible] Montant à [illegible] Cinq lots de terre [illegible] ville de la Nlle-Orl[illegible] 12, 13, 14, 15 et borné par les rues Onzaga sur 120 [illegible] rue White, formant [illegible] White.

AGNELLY, MAR[illegible] 79. Pour taxes [illegible] 1886, 4 04 [illegible] Montant à [illegible] Une portion de [illegible] ville de la Nlle-Orl[illegible] dans l'îlet No [illegible] Peyrouse, Onzaga [illegible] rant 60 pieds de [illegible] pieds de profondeur.

AGNELLY, MAR[illegible] 80. Pour taxes $12 70; 1886, 10 [illegible] Montant à [illegible] trois lots de terre de la Nouvelle [illegible] ros 17, 18 et 19, dans les rues Lapeyrouse [illegible] mesurant 63 pieds sur 133 pieds de [illegible]

AGNELLY, MAR[illegible] 81. Pour taxes [illegible] 1886, 6 06 [illegible] Montant à [illegible] deux lots de terre [illegible] ville de la Nlle-Orl[illegible] No 20 et 21, dans les rues Lapeyrouse mesurant 63 pieds de [illegible]

ACHMANN OR A[illegible] 151. Pour taxes [illegible] 1886, 6 06 [illegible] Montant à [illegible] Un lot de terre [illegible] de la Nlle-Orléans [illegible] faisant face au Cha[illegible] vers le lac.

ALLISON, ALBERT 160. Pour taxes $4 46; 1882, 7 94, 1887 5 05. Montant à [illegible] Une portion de te[illegible] ville de la Nlle-Orl[illegible] borné par les rues [illegible] Long formant [illegible] Soniat mesurant [illegible] Breslau, sur 250 [illegible] Soniat.

AUER, F.— 165. Pour taxes $11 27; 1882, 2[illegible] 23 32; 1886, 16 16 Montant à [illegible] Un lot de terre [illegible] de la Nouvelle-Or[illegible] No 7, dans l'îlet No rues Domaine, [illegible] Aune, mesurant 58 [illegible] ne, sur 132 pieds de [illegible]

ADLER, EDWARD 203. Pour taxes $401 0; 1884, 80 84 84; 1887 84 84 Montant [illegible] Un lot de terre la ville de la Nouv[illegible] lot No 10, dans l'îlet Delord, Magasine, [illegible] rant 25 pieds, de [illegible]

AUGENE OU AUGE[illegible] 244. Pour taxes $7 64; 1886, 6 06 Montant à [illegible] trois lots de terre [illegible] ville de la Nlle-Orl[illegible] No 7 et 8, dans [illegible] les rues Lapeyrouse mesurant 99 pieds rouse sur 128 pieds [illegible]

FEUI[illegible]

No. 21

MA[illegible]

CONN[illegible]

PAUL S[illegible]

PREMI[illegible]

CADET [illegible]

DE ROANNE

—Parce que, je son est si bien [illegible] possible d'y [illegible] sans ameuter la [illegible] tier.

—Eh bien! que vous pas Majesté?

—En Dauphiné, Nivernais, ce [illegible] tière, Je n'ai le [illegible] autorité qu'avec avec le concours de ne l'ai pas vu, je [illegible] Il ignore [illegible] qu'il y vient [illegible] d'uniforme, [illegible] davantage. Si [illegible] prenaient fait et y avait bataille, et voyez-vous d'ici pour nous serions [illegible]